

4.082 L'énergie durable à base de biomasse

RECONNAISSANT que la demande d'énergie augmente dans bien des régions du monde ;

SACHANT que le pétrole est la source d'énergie la plus commode pour de nombreuses applications, en particulier pour le transport mais qu'il libère dans l'atmosphère des quantités substantielles de gaz à effet de serre (y compris du dioxyde de carbone) et contribue ainsi de manière non négligeable à l'évolution du climat ;

SACHANT AUSSI que les prix du pétrole ont augmenté considérablement (reflétant le déséquilibre entre l'offre et la demande), incitant à faire de nouveaux investissements importants dans des sources d'énergie de substitution qui peuvent à la fois être plus efficaces et avoir une influence positive sur les gaz à effet de serre ;

RAPPELANT que le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) a adopté la Résolution 3.059 *Activités de l'UICN dans le domaine de l'énergie qui visent à promouvoir la conservation de la diversité biologique* qui demandait « à l'UICN d'assumer un rôle dirigeant pour faire progresser des systèmes énergétiques respectueux de l'environnement, qui favorisent le développement durable, en tant que volet indispensable et essentiel des objectifs de l'Union en matière de conservation de la diversité biologique » et la Recommandation 3.086 *Coordination des programmes de développement durable pour l'énergie* ;

RAPPELANT EN OUTRE que le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) a adopté la Résolution 2.17 *Climat et énergie* qui chargeait « le Directeur général [...] de contribuer à sensibiliser [...] les fonctionnaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé [...] aux solutions énergétiques disponibles, plus propres et moins chères » ;

RAPPELANT la décision IX/5 adoptée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) à sa neuvième réunion (COP9) qui prie les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales compétentes et autres organisations de : « s'attaquer aux conséquences négatives et positives directes et indirectes que la production et la consommation de biomasse à des fins énergétiques, plus particulièrement la production et l'utilisation à grande échelle et/ou industrielle, pourraient avoir sur la diversité biologique » ;

PRENANT NOTE des nombreuses politiques gouvernementales et de la croissance rapide des investissements dans les sources d'énergie renouvelables, à base en particulier de biomasse, et du fait que les investissements dans la production de biomasse à grande échelle et/ou industrielle ont déjà eu des effets négatifs considérables sur les écosystèmes et les moyens d'existence, y compris une augmentation des émissions de gaz à effet de serre ;

APPRÉCIANT les progrès faits par les gouvernements, les universités, le secteur privé et la société civile en vue d'élaborer des principes, critères et lignes directrices sur la bioénergie durable, comme par exemple le Rapport Cramer (Rapport-cadre néerlandais sur la biomasse durable); les *Lignes directrices basées sur la performance* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la *Roundtable on Sustainable Biofuels* ; les *Risk Governance Guidelines for Bioenergy Policies* du International Risk Governance Council ;

CONSCIENT que les grands investissements technologiques dans les biocarburants durables pourraient très vraisemblablement donner lieu à de nouvelles approches de la bioénergie, en particulier basées sur la cellulose, les algues, les déchets municipaux, industriels et agricoles et d'autres sources qui n'auraient pas d'utilisation alimentaire (ladite bioénergie de « deuxième génération ») et que les nouvelles approches qui en résulteront pourraient être considérablement plus durables que l'utilisation actuelle de la biomasse issue de la canne à sucre, du maïs, du colza, du soja et de l'huile de palme - qui sont toutes également importantes pour la sécurité alimentaire (ladite bioénergie de « première génération ») ;

RECONNAISSANT que toute innovation dans ce domaine peut nécessiter des mesures d'incitation économiques, y compris des subventions publiques pour tester des options potentielles et que pour assurer la durabilité à long terme du secteur, cet appui devrait diminuer avec le temps ; et

RÉALISANT que même avec l'application de technologies et de méthodes de production avancées, l'énergie à base de biomasse ne satisfera qu'une part relativement modeste de la demande mondiale d'énergie et doit donc être considérée dans le contexte de plans généraux pour l'énergie comprenant la gestion de la demande, la conservation, l'efficacité, les techniques adaptées de piégeage du carbone, d'autres sources d'énergie renouvelables, etc. ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. RECOMMANDE aux gouvernements qui choisissent de développer la production de bioénergie à grande échelle ou industrielle d'adopter et d'appliquer des critères pour une production et une utilisation écologiquement durables, socialement appropriées et économiquement viables qui :
 - a) n'entraîne pas de perte nette de biodiversité ;
 - b) n'entraîne aucune émission provenant de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la dégradation d'autres écosystèmes naturels ;
 - c) ne porte pas atteinte à la sécurité alimentaire ;
 - d) fasse en sorte que l'énergie à base de biomasse réduise les émissions nettes de gaz à effet de serre par comparaison aux autres énergies ;
 - e) fournisse des avantages aux producteurs d'aliments, en particulier aux groupes vulnérables tels que les pauvres en milieu rural, les femmes et les populations autochtones ;
 - f) appelle des méthodes de production qui utilisent l'eau de façon durable et économe, favorisent la plantation d'espèces indigènes et évitent la plantation d'espèces présentant une probabilité de devenir envahissantes ; et
 - g) décourage le commerce de la bioénergie produite par des méthodes non durables, en utilisant des mesures non protectionnistes.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

2. APPELLE la Directrice générale à continuer de soutenir les efforts de développement de biocarburants durables qui apportent des avantages importants à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, et contribuent aux objectifs de développement social (en particulier en bénéficiant aux pauvres en milieu rural, aux femmes et aux populations autochtones).

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.